



EXERCICE 2012

---

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU

Communes de :

- 1- BONGHEAT
- 2- COURPIERE
- 3- EGLISENEUVE PRES BILLOM
- 4- ESTANDEUIL
- 5- FAYET LE CHÂTEAU
- 6- GLAINE MONTAIGUT
- 7- ISSERTEAUX
- 8- MAUZUN
- 9- MONTMORIN
- 10- NERONDE SUR DORE
- 11- NEUVILLE
- 12- ST DIER D'AUVERGNE
- 13- ST FLOUR L'ETANG
- 14- SERMENTIZON
- 15- TREZIOUX



Les Youx - 63520 ESTANDEUIL  
Tél. : 04.73.70.79.65 - Fax : 04.73.70.89.34  
E-mail : siaep-rgd@orange.fr

# SOMMAIRE

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE .....	2
A. Le territoire desservi.....	2
B. Le nombre d'habitants desservis .....	2
C. Les ressources.....	2
1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées .....	2
2. Les volumes produits.....	3
3. La surveillance des ressources (quantité).....	3
4. Les volumes achetés .....	3
D. Le nombre d'abonnements.....	4
1. Le nombre d'abonnés .....	4
2. Compteurs habitation/pré .....	5
LES VOLUMES DISTRIBUÉS .....	6
A. Les volumes .....	6
1. Volumes facturés aux abonnés.....	6
2. Répartition des volumes comptabilisés par commune.....	7
3. Volumes vendus « en gros » .....	7
B. Le réseau .....	8
1. Linéaire de réseau de desserte (hors branchements) .....	8
2. Linéaire de branchement .....	8
3. Nombre de compteurs .....	9
C. Les réservoirs .....	10
LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE.....	11
A. Les modalités de tarification .....	11
1. Le type de tarification .....	11
2. Les modalités d'évolution et de révision .....	11
B. Les recettes du service .....	11
C. La facture d'eau (120 m <sup>3</sup> ) .....	12
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	14
A. La qualité des eaux distribuées.....	14
B. Connaissance et gestion patrimoniale .....	15
C. Le rendement du réseau .....	15
D. Indice linéaire des volumes non comptés .....	15
E. Indice linéaire de pertes du réseau .....	16
F. Renouvellement des réseaux d'eau potable.....	16
G. La protection de la ressource.....	16
H. Impact du financement des personnes en difficultés.....	16
I. Efficacité du recouvrement .....	17
J. Extinction de la dette de la collectivité.....	17
K. Continuité du service .....	17
L. Reclamation des usagers.....	17
LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....	18
A. Les travaux engagés pendant l'exercice .....	18
B. La dette.....	18
C. Le programme travaux 2012/2013.....	19

# Caractéristiques techniques du service

## A. LE TERRITOIRE DESSERVI

Les communes desservies par le service public de l'eau sont les suivantes :

BONGHEAT	COURPIERE	EGLISENEUVE PRES BILLOM
ESTANDEUIL	FAYET LE CHÂTEAU	GLAINE-MONTAIGUT
ISSERTEAUX	MAUZUN	MONTMORIN
NERONDE SUR DORE	NEUVILLE	ST DIER D'Auvergne
ST FLOUR L'ETANG	SERMENTIZON	TREZIOUX

La commune de COURPIERE n'est desservie qu'en partie (secteur Ouest).  
Quelques villages de la commune de DOMAIZE sont également desservis.

Les communes sont exploitées en gestion directe.

## B. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

<i>Communes</i>	<i>INSEE 2010</i>
<b>BONGHEAT</b>	372
<b>COURPIERE (desservie partiellement)</b>	4 651
<b>EGLISENEUVE PRES BILLOM</b>	909
<b>ESTANDEUIL</b>	391
<b>FAYET-LE-CHÂTEAU</b>	319
<b>GLAINE-MONTAIGUT</b>	535
<b>ISSERTEAUX</b>	413
<b>MAUZUN</b>	97
<b>MONTMORIN</b>	619
<b>NERONDE/DORE</b>	461
<b>NEUVILLE</b>	351
<b>ST DIER D'Auvergne</b>	621
<b>ST FLOUR L'ETANG</b>	272
<b>SERMENTIZON</b>	534
<b>TREZIOUX</b>	457
<b>DOMAIZE (desservie partiellement)</b>	389

## C. LES RESSOURCES

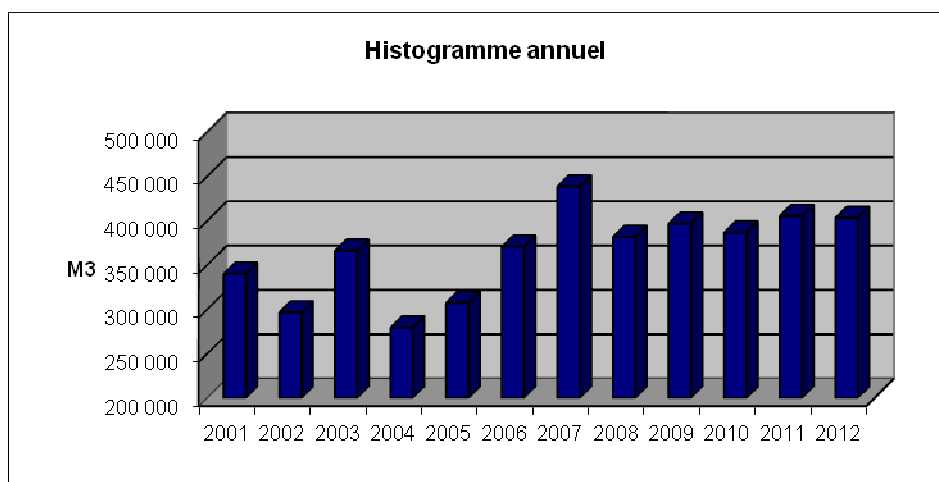
### 1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées

Le syndicat intercommunal utilise pour sa production d'eau potable un point d'alimentation issu d'un lieu de prélèvement :

- Un puits à drains rayonnants  
Lieu dit « Les Gravières » - Commune de Pont du Château

## 2. Les volumes produits

Volumes (en m <sup>3</sup> )	2012
Prélevés (Puits)	403 145
<b>Total des volumes produits</b>	<b>403 145</b>



### Commentaire :

Les volumes produits ont diminué de 0.5 % entre 2011 et 2012.

## 3. La surveillance des ressources (quantité)

La quantité d'eau disponible est appréciée par le suivi du comportement de la nappe

Station	Volume réservé (autorisation)	Pompage maximum (installation actuelle)	Volume moyen (2012)	Jour de pointe (2012)	Prélèvement annuel
Puits « Les Gravières »	2 400 m <sup>3</sup>	3 360 m <sup>3</sup>	1102 m <sup>3</sup>	2 209 m <sup>3</sup>	403 145 m <sup>3</sup>

### Commentaire :

Sur l'année, le prélèvement effectué représente 46% des volumes autorisés.

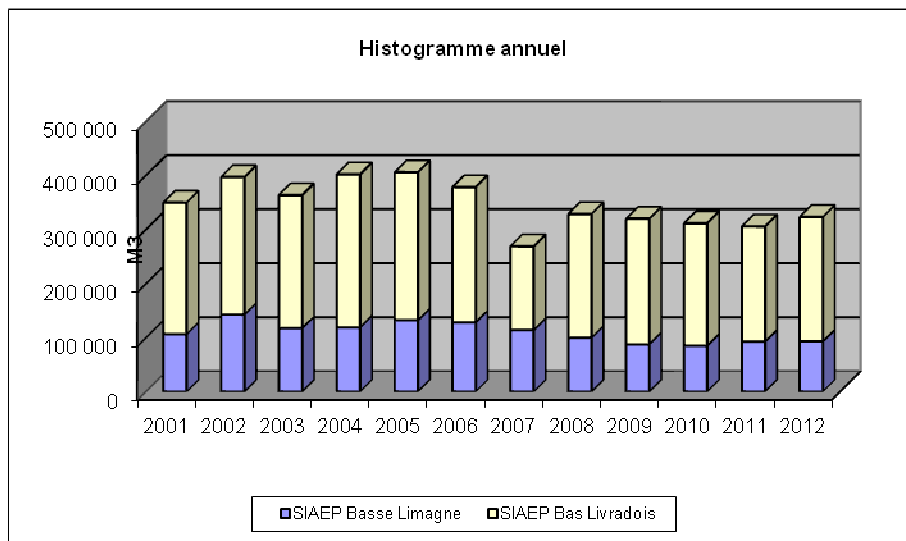
La journée de pointe (le 17 juillet), nous avons atteint 92 % du volume autorisé.

## 4. Les volumes achetés

Les volumes achetés proviennent de 4 interconnexions avec 2 syndicats différents :

- Une interconnexion avec le SIAEP Basse Limagne  
Station de la boucle du Buisson - Commune de Pont du Château
- 3 interconnexions avec le SIAEP Bas Livradois  
Les Martinanches – Commune de St Dier d'Auvergne,  
Le Quai – Commune d'Isserteaux,  
Les Egaux – Commune de Fayet le Château,

Volumes achetés (en m <sup>3</sup> )	2012
Station de la Boucle du Buisson	93 121
Les Martinanches	3 763
Le Quai	226 140
Les Egaux	0
<b>Total des volumes achetés</b>	<b>323 024</b>



## D. LE NOMBRE D'ABONNEMENTS

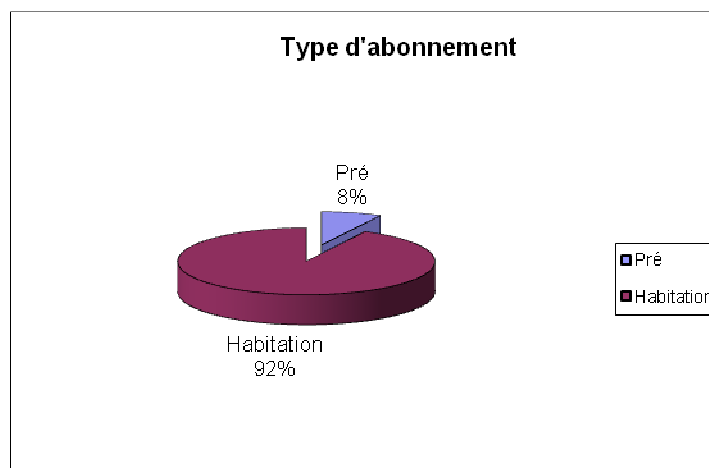
### 1. Le nombre d'abonnés

<i>Communes</i>	<i>Nombre d'abonnés</i>
<b>BONGHEAT</b>	261
<b>COURPIERE</b>	593
<b>EGLISENEUVE/BILLOM</b>	470
<b>ESTANDEUIL</b>	262
<b>FAYET-LE-CHÂTEAU</b>	277
<b>GLAINE-MONTAIGUT</b>	303
<b>ISSERTEAUX</b>	327
<b>MAUZUN</b>	87
<b>MONTMORIN</b>	364
<b>NERONDE/DORE</b>	263
<b>NEUVILLE</b>	236
<b>ST DIER D'AUVERGNE</b>	468
<b>DOMAIZE</b>	41
<b>ST FLOUR L'ETANG</b>	213
<b>SERMENTIZON</b>	403
<b>TREZIOUX</b>	330
<b>TOTAL</b>	<b>4 898</b>

**Commentaire :** Le nombre d'abonnés est en hausse de 0,64 %.

## 2. Compteurs habitation/pré

Selon l'utilisation du branchement d'eau, le syndicat distingue 2 types d'abonnement différents : pré ou habitation. La répartition des branchements sur le syndicat est la suivante :



**Commentaire :**

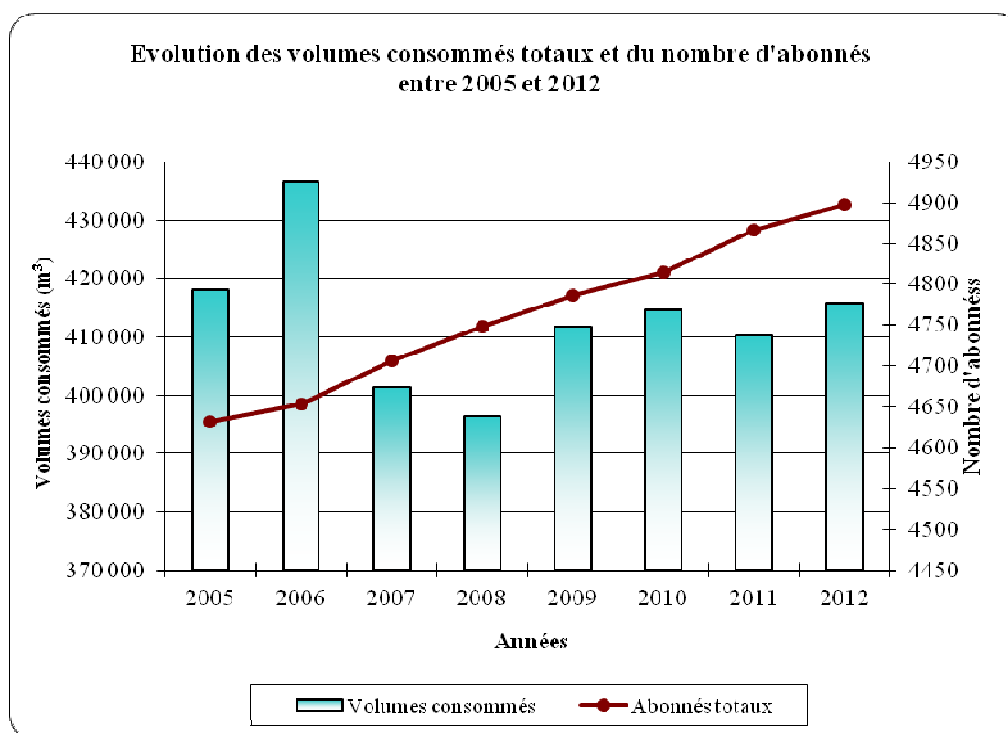
Le tarif de l'abonnement est différent pour un pré (32.00 € HT) et pour une habitation (64.00 € HT).

# Les volumes distribués

## A. LES VOLUMES

### 1. Volumes facturés aux abonnés.

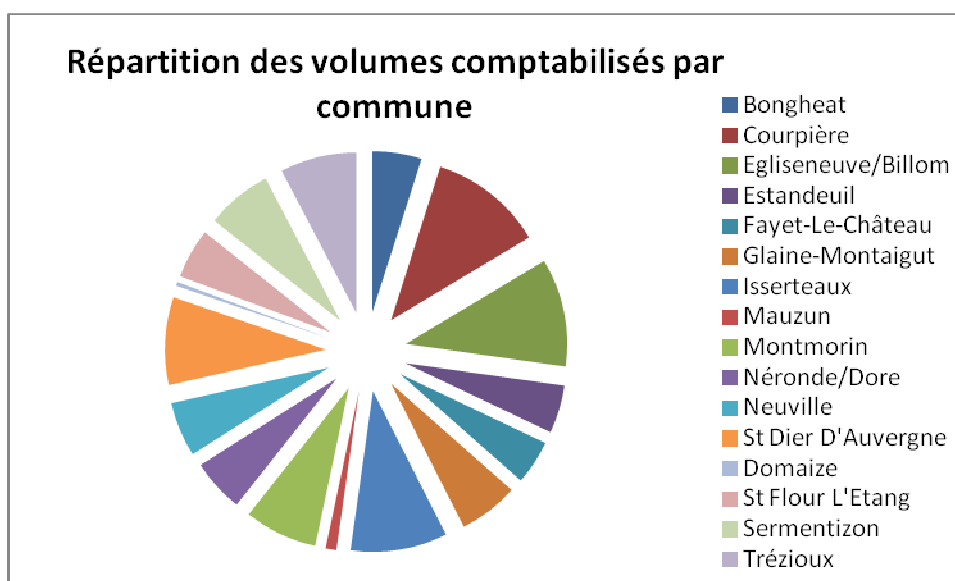
<i>Communes</i>	<i>2012</i>	<i>Évolution (%)</i>
<i>BONGHEAT</i>	20 552	+8.00 %
<i>COURPIERE</i>	47 601	- 3.67 %
<i>EGLISENEUVE/BILLOM</i>	45 097	+0.09%
<i>ESTANDEUIL</i>	20 039	+ 4.19%
<i>FAYET-LE-CHÂTEAU</i>	18 516	- 1.08%
<i>GLAINE-MONTAIGUT</i>	24 947	+ 1.13%
<i>ISSERTEAUX</i>	40 448	- 0.89%
<i>MAUZUN</i>	4 511	+ 5.87%
<i>MONTMORIN</i>	30 430	+ 11.05%
<i>NERONDE/DORE</i>	22 097	+ 1.78%
<i>NEUVILLE</i>	22 808	+ 5.72%
<i>ST DIER D'AUVERGNE</i>	36 731	+ 2.87%
<i>DOMAIZE</i>	1 613	- 16.34%
<i>ST FLOUR L'ETANG</i>	20 864	+3.54%
<i>SERMENTIZON</i>	27 470	-5.11%
<i>TREZIOUX</i>	31 979	+1.32%
<b>TOTAL</b>	<b>415 703</b>	<b>+ 1,35%</b>



#### **Commentaire :**

Augmentation des consommations pour une augmentation du nombre d'abonnés.

## 2. Répartition des volumes comptabilisés par commune



### **Commentaire :**

Le syndicat alimente partiellement les villages de Domaize et Courpière.

## 3. Volumes vendus « en gros »

Les volumes vendus « en gros » peuvent l'être en différents endroits au profit de 2 collectivités différentes :

- Plusieurs interconnexions possibles avec la commune de Courpière.
- 2 interconnexions avec le SIAEP Bas Livradois  
Le Gacard – Commune d'Isserteaux,  
La Beauté – Commune d'Isserteaux,

<i>Volumes vendus</i>	<i>2012</i>
<i>Courpière</i>	0
<i>Le Gacard</i>	57 648
<i>La Beauté</i>	90 973
<b>TOTAL</b>	<b>148 621</b>



## B. LE RÉSEAU

### 1. Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)

En l'absence de système numérique de cartographie, la longueur totale du réseau a été calculée par le bureau d'étude Ginger en 2009 à 346 km.

Ces canalisations sont en fonte grise, en PVC ou en PE.

Les travaux réalisés par une entreprise extérieure en 2012 ont permis de renouveler une partie du réseau :

Travaux réalisés par une entreprise extérieure (programme travaux 2012) :

- **PONT DU CHATEAU** – Boucle du Buisson : Remplacement de l'armoire électrique de la station de pompage.
- **SAINT DIER D'Auvergne** – La Couleyre : Réhabilitation du réservoir et renouvellement conduite de distribution sur 45 ml.
- **NEUVILLE** – Le Chemin : Renouvellement et déplacement sous le domaine public de 810 ml de conduite Fonte Ø 250 et antenne PVC Ø 110 sur 220 ml.
- **ESTANDEUIL** – Le Bourg, Fénérol, Les Plats : Renouvellement d'une conduite et pose d'un compteur de sectorisation : 1575 ml PVC Ø 125 et 185 ml PVC Ø 63.
- **MONTMORIN** – La Vialle : Renouvellement et déplacement sous le domaine public : 85 ml PVC Ø 63, 390 ml PVC Ø 90 et 490 ml PVC Ø 110.
- **COURPIERE** – Pan de Nuit : Renouvellement et reprise d'un regard pour un réducteur de pression.

Travaux réalisés en régie :

- **TREZIOUX** – Le Bourg : Renouvellement : 190 ml de PVC Ø 125 et 60 ml de PEHD Ø 40.

**Soit un total de 4.1 Km de canalisation renouvelée en 2012.**

### 2. Linéaire de branchement

Malgré l'absence de système numérique de cartographie, la longueur totale des canalisations de branchements peut être estimée à environ 70 km, soit une longueur moyenne du branchement de 15 mètres.

### 3. Nombre de compteurs

<i>Communes</i>	<i>Nombre de compteurs</i>	<i>Age Moyen Au 31/12/12</i>
<b>BONGHEAT</b>	260	14.22
<b>COURPIERE</b>	528	13.11
<b>EGLISENEUVE/BILLOM</b>	462	10.52
<b>ESTANDEUIL</b>	258	14.49
<b>FAYET-LE-CHATEAU</b>	275	13.37
<b>GLAINE-MONTAIGUT</b>	301	13.45
<b>ISSERTEAUX</b>	318	12.31
<b>MAUZUN</b>	87	7.76
<b>MONTMORIN</b>	363	13.51
<b>NERONDE/DORE</b>	258	12.28
<b>NEUVILLE</b>	235	12.10
<b>ST DIER D'AUVERGNE</b>	443	9.36
<b>DOMAIZE</b>	40	11.33
<b>ST FLOUR L'ETANG</b>	213	14.48
<b>SERMENTIZON</b>	393	10.55
<b>TREZIOUX</b>	327	13.29
<b>TOTAL</b>	<b>4 761</b>	<b>12.32</b>

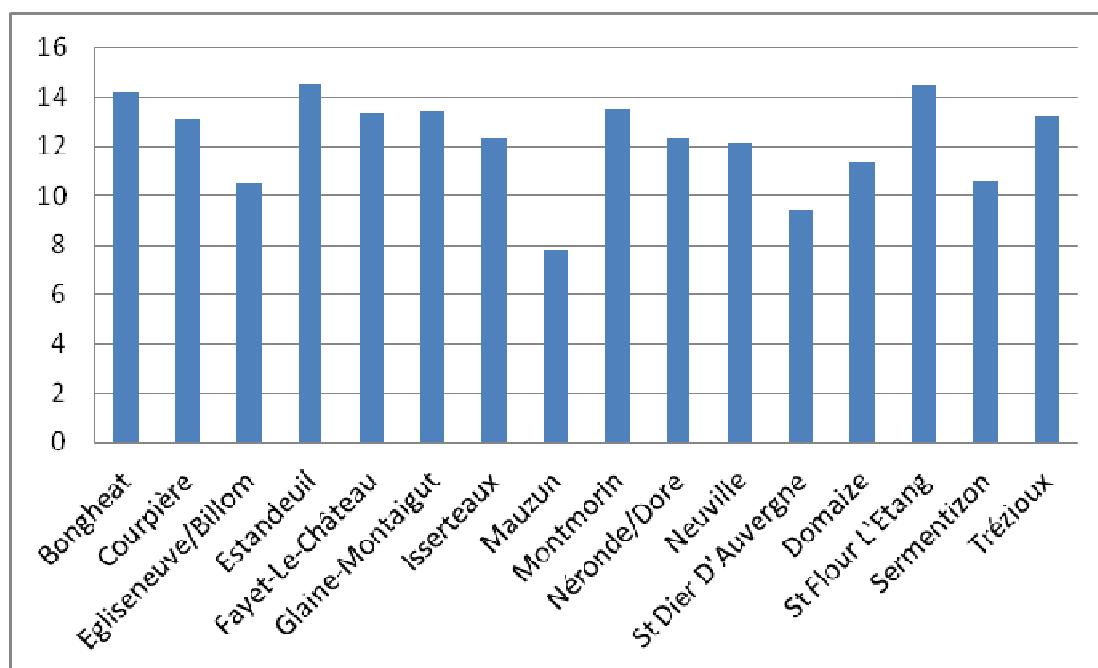
#### *Nombre de compteurs*

**Commentaire :** En 2012, 35 branchements ont été créés par le syndicat pour 5 suppressions

#### *Age Moyen des compteurs*

**Définition :** L'âge maximum recommandé d'un compteur d'eau est de 15 ans.

**Commentaire :** En 2012, le syndicat a procédé au renouvellement de 381 compteurs dont 85 gelés.



## C. LES RÉSERVOIRS

Les réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'accident grave, sur les conduites ou la station de refoulement. Ils autorisent également la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires d'EDF.

En 2012, ils étaient les suivants :

N°	Commune	Désignation	Volume stocké (m <sup>3</sup> )
<b>STATION DE POMPAGE</b>			
<i>Station de pompage</i>	Pont du château	Boucle du Buisson	50
<i>Station relais n°1</i>	Neuville	Le Chemin	200
<i>Station relais n°2</i>	Bongheat	L'Orme	200
<i>Station relais n°3</i>	Fayet le Château	La Prunelière	200
<b>RESERVOIRS</b>			
<i>Courcourt</i>	Seychalles	Courcourt	1 000
<i>Les Granges</i>	Neuville	Les Granges	200
<i>Lair</i>	Néronde sur Dore	Lair	200
<i>Mauzun</i>	Mauzun	Mauzun	1 000
"	Mauzun	Mauzun	2 x 200
<i>La Boissière</i>	Egliseneuve Près Billom	La Boissière	200
<i>La Couleyre</i>	St Dier d'Auvergne	La Couleyre	100
<i>Grun de Paillat</i>	Trézioux	Grun de Paillat	500
<i>Marmy</i>	Sermentizon	Marmy	200
<i>Le Quay</i>	Isserteaux	Le Quay	200
<i>La Vialle</i>	Montmorin	La Vialle	150
<b>TOTAL</b>		<b>15 réservoirs</b>	<b>4 800</b>

Le réservoir de La Couleyre a été réhabilité lors du programme de travaux de 2012.

Les travaux suivants sont prévus :

- Renouvellement des équipements hydrauliques,
- Reprise de l'étanchéité extérieure,
- Remise en état des peintures et des huisseries.

# La tarification et les recettes du service

## A. LES MODALITÉS DE TARIFICATION

### 1. Le type de tarification

Le syndicat applique une tarification binomiale comprenant un terme fixe (abonnement) et un terme proportionnel (consommation).

Deux types d'abonnement existent :

<i>Abonnement annuel Montant hors taxes</i>	
Pré	32,00 €
Habitation	64,00 €

### 2. Les modalités d'évolution et de révision

Le tarif est révisé chaque année par délibération de l'assemblée.

Pour 2012, le tarif du prix de l'eau a été fixé à 1,28 € HT par délibération en date du 14 décembre 2010.

## B. LES RECETTES DU SERVICE

Le montant des recettes de fonctionnement liées à la facturation (Chapitre 70 : Vente d'eau et prestations de services) est réparti comme suit :

	<i>Compte administratif 2012</i>	<i>% par rapport au total recettes</i>
<i>Vente d'eau aux abonnés</i>	845 044 €	83,6 %
<i>Redevance « pollution »</i>	87 208 €	8,6 %
<i>Autres taxes et redevances</i>	21 755 €	2,2 %
<i>Travaux</i>	47 443 €	4,7 %
<i>Autres prestations de service</i>	1 298 €	0,1 %
<i>Changement de compteur</i>	7 742 €	0,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 010 490 €</b>	<b>100,0 %</b>

#### Commentaire :

Les recettes totales de fonctionnement du syndicat s'élèvent à 1 513 800 € dont 406 450 € d'excédent antérieur et 74 440 € d'amortissements.

## C. LA FACTURE D'EAU (120 M<sup>3</sup>)



**S.I.A.E.P RIVE GAUCHE DE LA DORE**  
Les Youx  
63520 ESTANDEUIL

Mail : [siaep-rgd@orange.fr](mailto:siaep-rgd@orange.fr)  
site web : [www.siaep-rgd.fr](http://www.siaep-rgd.fr)

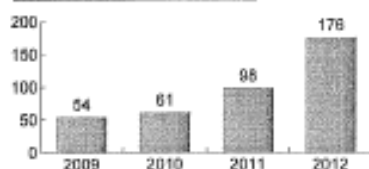
Bureaux ouverts du lundi au vendredi  
9h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00  
Tél : 04.73.70.79.85

### Message :

Si vous éprouvez des difficultés pour régler votre facture, vous pouvez contacter la Trésorerie de Billom Saint-Dier afin d'étudier une solution.

Sous certaines conditions, les exploitations d'élevage peuvent être exonérées de redevance "pollution".  
Contacter le SIAEP pour plus de renseignements.

### Historique de consommation



Référence à rappeler : N° du contrat : 1566  
Occupant :

Adresse du lieu desservi : L ORME  
63520 TREZIOUX

### Facture réelle n° 2012-T2 / 09578 du 01/12/2012

#### Eau

#### Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

**Votre consommation d'eau**

**120 m<sup>3</sup>**

	Montants
Abonnement	67,52
Consommation	204,12

**Total de la facture** 271,64

**Montant total à payer avant le %DATEREGL%** 271,64 €

**TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement**  
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

Emetteur : SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE

Références : EAU

Etablissement : BN

N° codique : Nature du rôle : 01

N° contrat : 1566

N° facture : 9578 Y

Exercice : 2012/2

Date facture : 01/12/2012

Montant : 271,64 euros

à retourner à l'adresse ci-dessous

TRESORERIE BILLOM ST DIER  
Bld de la Porte Neuve  
63160 BILLOM

**NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER**

Facture réelle n° 2012-T2 / 09578 du 01/12/2012

Point de consommation	N° série compteur	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
3213	174912	01/10/2012	1759			1879	120
<b>Consommation totale relevée</b>							<b>120</b>
<b>Consommation facturée (m3)</b>							<b>120</b>

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>					
ABONNEMENT HABITATION	12 mois	64,00000	64,00	3,52 (5,50%)	67,52
CONSOMMATION	120 m3	1,28000	153,60	8,46 (5,50%)	162,06
CONTROLE LEGAL QUALITE EAU	120 m3	0,03000	3,60	0,20 (5,50%)	3,80
<b>Organismes publics</b>					
REDEVANCE PRELEVEMENT	120 m3	0,04628	5,55	0,31 (5,50%)	5,86
REDEVANCE POLLUTION	120 m3	0,25000	30,00	1,65 (5,50%)	31,65
REDEVANCE SOUTIEN D'ETIAGE	120 m3	0,00500	0,72	0,04 (5,50%)	0,76
<b>Total de votre facture</b>			<b>257,47</b>	<b>14,17</b>	<b>271,64</b>
<b>Montant total à payer</b>			<b>257,47</b>	<b>14,17</b>	<b>271,64</b>

#### Commentaires

##### ABONNEMENTS :

Les abonnements ordinaires sont souscrits pour une durée minimale d'un an. Ils se renouvellent par tacite reconduction par période d'une année, à compter du 1er janvier. L'abonné ne peut renoncer à son abonnement qu'en avertissant par lettre recommandée le Service des Eaux **au plus tard un mois avant la fin de son abonnement, soit le 30 novembre**. A défaut de cet avertissement, l'abonnement se renouvelle de plein droit par tacite reconduction. Lors de la cessation d'abonnement, le branchement est supprimé et le compteur enlevé ; la remise en eau sera effective après une demande de branchement complète délivrée par la Mairie.

##### BRANCHEMENTS, COMPTEURS ET INSTALLATIONS INTÉRIEURES :

Les compteurs sont fournis, posés et entretenus par le Service des Eaux. Le compteur doit être accessible facilement et par tous les temps aux agents du Service des Eaux. Tous les travaux d'établissement et d'entretien de canalisation après le compteur sont exécutés par les installateurs particuliers choisis par l'abonné et à ses frais. Le Service des Eaux se réserve expressément le droit de vérifier à toute époque les installations intérieures des abonnés, qui doivent faciliter ces opérations sous peine de fermeture de leur branchement. Pour éviter les préjudices qui peuvent résulter des ruptures de tuyaux pendant l'absence prolongée des usagers, les abonnés peuvent demander au Service des Eaux, avant leur départ la fermeture de leur branchement. Tout abonné disposant, à l'intérieur de sa propriété de canalisations alimentées par de l'eau ne provenant pas de la distribution publique doit en avvertir le Service des Eaux. Toute communication entre ces canalisations et la distribution intérieure après compteur est formellement interdite. Il est formellement interdit à l'abonné sous peine de résiliation immédiate de son abonnement et sans préjudices de poursuites, de modifier les dispositions du compteur, d'en gêner le fonctionnement, de briser les cachets en cire ou en plomb de cet appareil. La manœuvre du robinet sous bouche à clé de chaque branchement est uniquement réservée au Service des Eaux et interdite aux usagers. L'abonné doit prendre, à ses risques et périls, toutes les précautions utiles pour garantir son compteur contre la gelée, les retours d'eau chaude, les chocs et les accidents divers. Tous remplacements et toutes réparations du compteur, dont la détérioration serait due à une cause étrangère à la marche normale d'un compteur (gelée, incendie, introduction de corps étrangers, chocs éventuels etc...) sont effectués par le Service des Eaux aux frais exclusifs de l'abonné, auquel incombe le soin de prendre les mesures nécessaires pour éviter les accidents dont il s'agit. **Les abonnés ne peuvent réclamer aucune indemnité au Service des Eaux pour les interruptions momentanées de la fourniture d'eau résultant de gelée, de sécheresse, de réparation ou toute autre cause analogue, considérées comme cas de force majeure. Il en est de même pour les variations de pression et la présence d'air dans les conduites publiques.**

##### COMMENT REGLER VOTRE FACTURE : Le paiement doit obligatoirement s'effectuer à :

**TRESORERIE BILLOM-SAINT-DIER - Boulevard Porte Neuve - 63160 BILLOM**

- Règlement en espèces ou par carte bancaire : Présentez-vous au guichet de la Trésorerie de Billom Saint-Dier.

- Règlement par chèque bancaire ou postal : Joignez votre chèque, libellé à l'ordre de "Trésor Public", accompagné du talon de paiement détachable prévu à cet effet, et adressez votre envoi sous pli affranchi à la Trésorerie Billom-Saint-Dier à l'adresse indiquée ci-dessus.

##### CONDITIONS DE PAIEMENT :

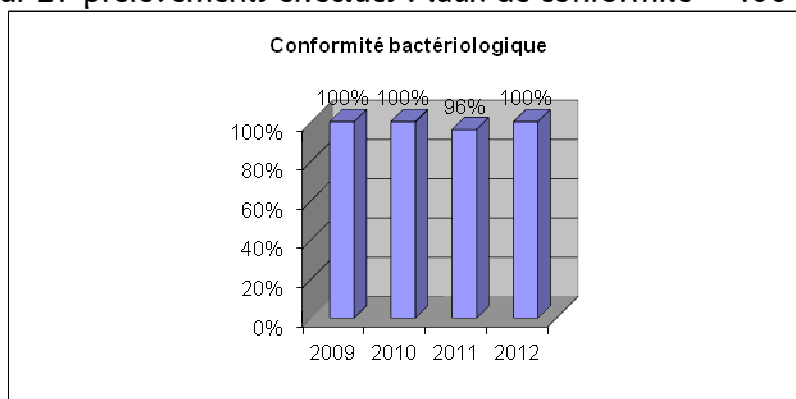
Si les redevances ne sont pas payées dans un délai d'un mois, nous pouvons restreindre l'alimentation en eau jusqu'au paiement des sommes dues.

# Les indicateurs de performance

## A. LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

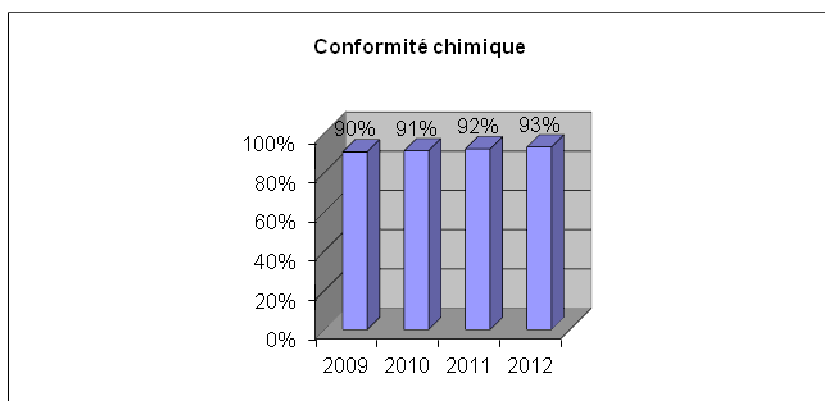
⇒ **INDICATEUR : TAUX DE CONFORMITÉ DES PRÉLÈVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUÉES RÉALISÉS AU TITRE DU CONTRÔLE SANITAIRE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITÉ POUR CE QUI CONCERNE LA MICROBIOLOGIE**

Sur 27 prélèvements effectués : taux de conformité = 100 %



⇒ **INDICATEUR : TAUX DE CONFORMITÉ DES PRÉLÈVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUÉES RÉALISÉS AU TITRE DU CONTRÔLE SANITAIRE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITÉ POUR CE QUI CONCERNE LES PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES**

Sur 29 prélèvements : taux de conformité = 93 %



Date	Lieu	Paramètre	Actions menées
11/07/2012	Trézioux, Gatignoux	Chlorure de Vinyle	Travaux de modification de l'alimentation du village prévus en 2013
22/10/2012	Montmorin, Mairie	Arsenic	12 µg/l (limite à 10 µg/l) : Augmentation de la dilution avec des eaux provenant de Pont du château

## B. CONNAISSANCE ET GESTION PARTIMONIALE

⇒ **INDICATEUR : INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE**

Indice = 10 / 100

**Définition :** Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution : un effort important est à prévoir dans ce domaine.

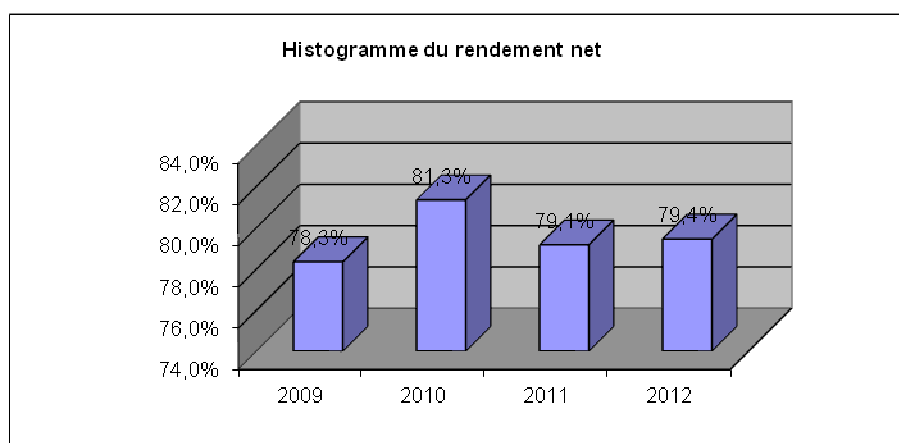
**Commentaire :** La numérisation des réseaux permettra d'améliorer cet indicateur.

## C. LE RENDEMENT DU RÉSEAU

⇒ **INDICATEUR : RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION**

Rendement primaire = 77.7 %

**Rendement net = 79.4 %**



**Définition :** Le rendement net intègre les volumes de service du réseau (nettoyage des réservoirs, désinfection après travaux, purge et lavage, ...) ainsi que les volumes consommés sans comptage (manœuvre incendie, lavage de voirie, ...) ainsi que les ajustements de consommation au niveau des abonnés.

**Commentaire :** Très légère augmentation du rendement net (79.1% en 2011) malgré un nombre important de compteurs gelés lors de la période de grand froid de février 2012. 110 fuites ont été réparées par le syndicat sur l'année 2012.

## D. INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS

⇒ **INDICATEUR : INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS**

2010	2011	2012
1.11 m <sup>3</sup> /km/jour	1.25 m <sup>3</sup> /km/jour	1.28 m <sup>3</sup> /km/jour



**Définition :** Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

## E. INDICE LINÉAIRE DE PERTES DU RÉSEAU

⇒ INDICATEUR : INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU

2010	2011	2012
1.03 m <sup>3</sup> /km/jour	1.17 m <sup>3</sup> /km/jour	1.18 m <sup>3</sup> /km/jour

**Commentaire :** Les volumes « consommateurs sans comptage » et « de service du réseau » sont intégrés dans ce calcul à l'image du rendement net.

## F. RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

⇒ INDICATEUR : TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Taux = 0,99 % (moyenne sur 5 ans)

**Commentaire :** Le programme de travaux achevé en 2012 a permis le renouvellement de plus de 4.1 Km de réseau.

## G. LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

⇒ INDICATEUR : INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

Indice = 60 %

**Définition :** Cet indicateur définit le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du point de prélèvement dans le milieu naturel.

**Commentaire :** Le SIAEP Rive Gauche de la Dore possède un arrêté préfectoral du 7 janvier 1981 autorisant le prélèvement d'eau au niveau du puits des Graviers à hauteur de 2 400 m<sup>3</sup>/jr.

## H. IMPACT DU FINANCEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTES

⇒ INDICATEUR : MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS À UN FOND DE SOLIDARITÉ

Taux = 0 € / m<sup>3</sup>

**Commentaire :** Les abandons de créances délibérés en 2012 seront effectifs au budget 2013.

## **I. EFFICACITÉ DU RECOUVREMENT**

⇒ INDICATEUR : **TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**

Taux = 0,75 %

## **J. EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE**

⇒ INDICATEUR : **DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ**

0 Année

## **K. CONTINUITÉ DU SERVICE**

⇒ INDICATEUR : **TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES**

2,3/milliers d'abonnés

## **L. RECLAMATION DES USAGERS**

⇒ INDICATEUR : **TAUX DE RÉCLAMATIONS**

2,7/milliers d'abonnés

# Le financement des investissements

## A. LES TRAVAUX ENGAGÉS PENDANT L'EXERCICE

### Travaux réalisés en 2012 :

<b>PROGRAMME 2010</b>	<b>Engagés</b>	<b>Financés en 2012</b>
Publicité	796,00 €	
Maitrise d'œuvre Egis Eau	26 000,00 €	35 %
Entreprise SCIE	324 360,00 €	42 %
<b>TOTAL</b>	<b>351 156,00 €</b>	<b>41 %</b>
<b>Subventions</b>	<b>Totalité</b>	<b>Reçues en 2012</b>
Conseil Général	142 690,00 €	53 %

<b>PROGRAMME 2011/2012</b>	<b>Engagés</b>	<b>Financés en 2012</b>
Publicité	865,00 €	100 %
Maitrise d'œuvre Socama	23 300,00 €	20 %
Entreprise canalisation Lot n° 1	412 428,00 €	57 %
Étanchéité Rationnelle Lot n° 2	55 115,00 €	17 %
Eiffage Energie Auvergne Lot n° 3	45 000,00 €	90 %
<b>TOTAL</b>	<b>536 708,00 €</b>	<b>54 %</b>
<b>Subventions</b>	<b>Attendues</b>	<b>Reçues en 2012</b>
Conseil Général	214 683,00 €	30 %

## B. LA DETTE

Commentaire : La dette du syndicat a été apurée en 2011.

## C. LE PROGRAMME TRAVAUX 2012/2013

### Programme 2012/2013 : Projet 569 000,00 € HT

Subventions	
Conseil Général	227 600,00 €
Agence de l'eau	2 600,00 €
<hr/>	
TOTAL	230 200,00 €

	Engagés	Financés en 2012
<hr/>		
Maitrise d'œuvre Socama	23 120,00 €	46 %

- Renforcement du réseau, commune de BONGHEAT, RD 303
- Renouvellement d'une conduite fuyarde au village Les Pierres à NERONDE
- Renouvellement permettant la suppression d'une conduite sous le domaine public à Forestille, commune d'EGLISENEUVE
- Amélioration de l'alimentation du village de Marciolle à EGLISENEUVE
- Renforcement du réseau, Chez Vaury sur la commune de SAINT FLOUR
- Mise en place d'un surpresseur sur la commune de SERMENTIZON pour alimenter la pression vers Les Boules
- Mise en place de système de chloration au niveau des réservoirs de SAINT DIER et de MONTMORIN
- Renouvellement d'équipement de sécurité du réseau